



PROGRAMME RÉCAPITULATIF

**MIEUX CONNAITRE
L'ECOSYSTEME DE LA
CYBERSECURITE**



MIEUX CONNAITRE L'ECOSYSTEME DE LA CYBERSECURITE

PROGRAMME RÉCAPITULATIF

Période de réalisation de la session

1er janvier au 31 décembre 2022

Durée totale estimée

4 heures (travaux compris)

Prix

Pour les avocats libéraux

62,50 €

Pour les jeunes avocats

40,00 €

Objectifs

A l'issue de ce premier parcours, l'avocat apprenant :

- connaîtra l'écosystème de la cybersécurité : acteurs, menaces, précautions, actions,

- Pourra évaluer ses besoins, forces et faiblesses, en vue de renforcer la cybersécurité de son cabinet.

Prérequis

Être un professionnel du droit (avocat).

Niveau

Niveau 1 sur 3 : acquisition des fondamentaux

Séquences d'apprentissage

La formation se décompose en deux parcours indépendants :

- « Panorama de la cybersécurité et de la cybercriminalité » d'une part, et
- « Quelles prévention, attitude, répliques face à une attaque cybercriminelle ? », d'autre part.

Ce premier parcours est composé de 8 modules :

- Périmètre & objectifs de la formation
- Panorama du cadre juridique de la cybersécurité
- Typologie des attaques selon les moyens techniques
- Étude de cas WannaCry
- Typologie des attaques selon les moyens recherchés
- Étude de cas NotPetya
- Typologie des qualifications juridiques associées à ces effets, et les systèmes d'introduction
- Panorama des organisations juridiques

Le second parcours fera l'objet d'une session à compter du 25 mai 2020 et jusqu'au 26 juillet.

Nature des travaux demandés

Des quiz entre chaque vidéo, qui vous permettent de revoir les points essentiels aperçus dans la vidéo. Une synthèse finale interactive finale, pour retenir les informations essentielles, et des liens.

Au total, comptez 30 minutes par module en moyenne (soit 4 heures en tout) pour le réaliser dans de bonnes conditions d'apprentissage.

Auteurs scientifiques

- Nicolas BARBAZANGE, expert de justice près la Cour d'appel de Limoges, Compagnie nationale des experts de justice en informatique et techniques associées (CNEJITA)
- Jean-Sylvain CHAVANNE, ancien délégué régional de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)
- Laurence CLAYTON, expert de justice près la Cour d'appel de Versailles, CNEJITA
- Nicolas HERZOG, avocat au barreau de Paris, associé fondateur de H2O Avocats

- Myriam QUEMENER, avocat général à la Cour d'appel de Paris, docteur en droit
- Sophie SOUBELET-CAROIT, avocate au barreau de Paris, créatrice de SSC Avocats

Spécialisation concernée

Cette formation concerne tous les praticiens (généralistes). Elle pourra notamment permettre aux avocats titulaires de la mention de spécialisation « Droit des nouvelles technologies, de l'informatique et de la communication » de déclarer des heures de formation au titre de cette spécialisation.

Modalités d'assistance pédagogique

Le forum d'échanges sur la plateforme 360Learning qui héberge le parcours permet de poser des questions à un référent. Ce dernier répondra sous 48 heures.

Coordonnées de la personne chargée des relations avec les apprenants

f.berville@efb.fr

Modalités de sanction de la formation

Remise d'une attestation de fin de formation.

Modalités d'évaluation de la formation

Bilan de fin de formation.